

Conseil municipal du 09.11.2022

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**06. Concert du Nouvel An**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que la Commission de la Culture propose d'organiser le traditionnel concert du nouvel an le 13 janvier 2001 à la salle Henri Martel. Elle propose « Les Folies d'Offenbach » et une compilation d'opérettes, ainsi que les tarifs suivants :

- 80,00 F l'entrée
- 40,00 F pour les Rmistes, demandeurs d'emploi, étudiants, - de 25 ans.
- gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les personnalités.

L'assemblée, à l'unanimité, décide ratifie les tarifs proposés pour le concert du Nouvel An le 13 janvier 2001 à la salle des Fêtes H.Martel. Les dits paiements seront encaissés par la Régie de Recettes des Manifestations Festives et Culturelles, et constatés au moyen de tickets numérotés de façon continue délivrés par les soins du régisseur de recettes nommé à cet effet par arrêté du Maire, ce régisseur assurant le service sous le contrôle de M. le Receveur Municipal. Le maire fixera les règles que devra suivre le régisseur en particulier en ce qui concerne le cautionnement à fournir éventuellement et la périodicité des versements qu'il devra effectuer à la caisse municipale.

**07. Frais d'actes : tarif**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que devant la recrudescence des demandes de copie d'actes, elle propose de créer un tarif pour les droits de photocopie des pièces d'archives municipales en vertu du décret n°92.1224 du 17 novembre 1992, et d'instituer une régie de recettes. L'assemblée, après en avoir délibéré, ratifie la proposition de Madame la Présidente quant à la création d'un tarif pour les droits de photocopie des pièces d'archives municipales, fixe à 10,00 F la photocopie et charge Madame le Maire de l'institution de la régie de recettes.

**08. Ecole de Musique, mode de remboursement des Instruments**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé d'établir une convention entre la Ville et les Familles des enfants fréquentant l'Ecole de Musique C.Collart, qui ont acquis un instrument. Il s'est avéré nécessaire de procéder à l'achat de nouveaux instruments pour l'année scolaire 2000/2001. L'assemblée adopte l'état de mode de remboursement suivant pour chaque instrument :

Instrument	Nombre	Prix	Caution	Mensualités
Flûte traversière	3	4 241,50	423,50	23 de 166,00 F
Saxophone	1	7 046,50	721,50	23 de 275,00 F

**09. Missions de Coordonation Sécurité**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'au cours de précédentes réunions, elle a décidé des travaux d'aménagement du square Casanova du quartier des Epis, et d'éclairage Public de ce quartier. Elle propose de confier respectivement (après consultation auprès de 3 organismes spécialisés) les missions de coordination sécurité en matière de santé, sécurité et des conditions de travail de ces travaux à :

AZ Coordination Douai, ses honoraires s'élèvent à 6 818,39F ttc.

BECS Infrastructures de Mérignies, ses honoraires s'élèvent à 6 458,40 F ttc.

CM09.11.00

8/16

Vu pour être annexé à  
la délibération n°.....  
du Conseil municipal du.....

Le Maire  
  


Conseil municipal du 14.01.2005

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2005

sous la présidence de Mme PEZIN, Maire.

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33*  
 Présents : PEZIN Christiane, CHOTIN Jean Michel, MALBEAU Annie, DELPLANQUE Michel, LAURENCE Stéphanie, BURY Jean-Joseph, BISETTI Maurice, van NIEUWENHUYSE Jean-François, WIDIEZ Daniel, FONTAINE Alexandre, JANSON Claude, FAUVEAUX Robert, FONTAINE Jean-Claude, NORMAND Jean-Claude, DOLVELDE Jeanne Marie, FAVRE Marie-Paule, ANACHE Liliane, DUMONT Christiane, CAPLIEZ Raymond, DUHAMEL Dominique, JUPIN Corinne, HOURNON Jean-Paul, PERNOT Thérèse, ENTEM Christian, CARREZ Didier, DUPRIEZ Martine, LEGRAND Véronique, MARIE Roger.  
 Absents excusés et représentés : DERNONCOURT Franck, VIVIER Marie-Claude, GERZINSKI Isabelle, LAINE Marie-Françoise  
 CORDONNIER Daniel

*Date de la convocation : 7 janvier 2005*  
 Présents : PEZIN Christiane, CHOTIN Jean Michel, MALBEAU Annie, DELPLANQUE Michel, LAURENCE Stéphanie, BURY Jean-Joseph, BISETTI Maurice, van NIEUWENHUYSE Jean-François, WIDIEZ Daniel, FONTAINE Alexandre, JANSON Claude, FAUVEAUX Robert, FONTAINE Jean-Claude, NORMAND Jean-Claude, DOLVELDE Jeanne Marie, FAVRE Marie-Paule, ANACHE Liliane, DUMONT Christiane, CAPLIEZ Raymond, DUHAMEL Dominique, JUPIN Corinne, HOURNON Jean-Paul, PERNOT Thérèse, ENTEM Christian, CARREZ Didier, DUPRIEZ Martine, LEGRAND Véronique, MARIE Roger.  
 Absents excusés et représentés : DERNONCOURT Franck, VIVIER Marie-Claude, GERZINSKI Isabelle, LAINE Marie-Françoise  
 CORDONNIER Daniel

**FRAIS D'ACTES - TARIF**

Madame le Maire, - Par délibération du 9 novembre 2000 vous avez décidé, devant la recrudescence des demandes de copies d'actes, de créer un tarif pour les droits de photocopies des pièces d'archives municipales en vertu du décret n° 92-1224 du 17 novembre 1992 relatif à la fixation des divers droits d'expédition et d'extraits authentiques des pièces conservées dans les dépôts d'archives publiques.

Vous avez fixé le prix unitaire de la photocopie d'acte à 10 francs.

Or l'article 1<sup>er</sup> du décret précité stipule que « sont fixés à 20 francs (3,05 €) par unité d'opération non compris le coût du timbre, ni de la photocopie les droits d'expédition ou d'extrait authentique des pièces conservées dans les dépôts d'archives de l'Etat et dans les dépôts d'archives des départements et des communes ».

Je vous propose donc de fixer conformément au décret n° 92-1224 du 17 novembre 1992 les droits d'expédition ou d'extrait authentique de pièces conservées dans les archives de la commune à 3,05 €.

La recette sera inscrite au budget communal article 70688.

ADOPTE

Suivent les signatures  
POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,  
  
Christiane PEZIN



20 JAN 2005

**DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2005**

Madame le Maire, - Comme chaque année, il y a lieu de délibérer sur les projets susceptibles d'être retenus au titre de la dotation globale d'équipement.

Pour l'année 2005, il est proposé de présenter les deux dossiers suivants :

- restructuration et extension des services techniques, rue de Douai. Le coût total de l'opération (travaux de bâtiment, VRD, honoraires) s'élève à 1 026 700 € HT soit au taux de TVA de 19,60 % 1 227 933,20 € TTC.
- reconstruction de la rue Jules Guesde (chaussée, trottoirs, éclairage public) avec création de places de stationnement et réalisation de plantations étant précisé que la rue Jules Guesde sera mise en sens unique à partir de son carrefour formé avec les rues Voltaire et Marceau vers le centre ville. Le coût de l'opération est estimé à 1 169 392,50 € HT soit au taux de TVA de 19,60 % 1 398 593,43 € TTC.

Je vous propose :

- de décider de présenter au titre de la dotation globale d'équipement 2005 les projets précités.
- de solliciter au taux le plus élevé possible les subventions au titre de la D.G.E. 2005.
- de m'autoriser à signer tout document devant intervenir à cet effet.

La dépense sera inscrite au budget communal article 1341.

ADOPTE

Suivent les signatures  
POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,  
  
Christiane PEZIN

